

Calcul de l'âge : 2017 - année de naissance

Droit d'inscription (Minerval) à payer pour le 30/9 (conformément à l'arrêté du 20/11/1995)	Doc.	Minerval
1. moins de 12 ans / né(e) après le 31.12.2005	A	0
2. plus de 12 ans / inscrit dans l'enseignement primaire	A B	0
3. chômeur complet indemnisé	A C	0
4. à charge d'un chômeur complet indemnisé ayant le statut de chef de ménage reconnu par l'ONEm	A C D	0
5. bénéficiant du revenu d'intégration	A E	0
6. enfant à charge d'un bénéficiaire du revenu d'intégration	A E D	0
7. handicapé(e)	A F	0
8. à charge d'une personne handicapée	A F D	0
9. demandeur d'emploi en période de stage d'insertion professionnelle	A J	0
10. personne pensionnée sous statut GRAPA	A K	0
11. troisième enfant et les enfants suivants inscrits dans un établissement de l'ESAHR [enfant(s) le(s) moins âgé(s)]	A G D	0
12. s'étant acquitté du droit d'inscription dans un autre établissement de l'ESAHR	A H	0
13. inscrit en humanités artistiques dans l'ESAHR	A I	0
14. inscrit dans l'enseignement secondaire artistique de transition ou de qualification du secteur 10 : Beaux-Arts, groupe : Arts et Sciences, Arts plastiques ou Danse	A L	0
15. inscrit dans l'enseignement secondaire technique de transition ou de qualification ou dans l'enseignement professionnel du secteur 6 : Arts appliqués, groupes : Arts décoratifs, Arts graphiques, Audiovisuel ou Orfèvrerie	A L	0
16. né(e) entre le 15.10.1999 et le 31.12.2005 inclus	A	73 €
17. inscrit dans l'enseignement obligatoire, supérieur ou de promotion sociale organisé ou subventionné par la Communauté française	A I	73 €
18. autre cas, né(e) avant le 15.10.1999	A	181 €

Conformément à la loi du 08/12/1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, les données à caractère personnel renseignées sur cette fiche (ainsi que ses documents annexes) sont enregistrées et traitées par l'établissement dont mention sur la présente fiche d'inscription, dans la stricte finalité de l'administration des élèves.

Ces données seront transmises à la Fédération Wallonie-Bruxelles, pouvoir subventionnant et de contrôle pour l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit.

Conformément à la loi, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit non seulement auprès de l'établissement précité mais également auprès de la Direction de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit, situé rue A. Lavallée, 1 à 1080 Bruxelles (esahr@cfwb.be).

Documents à fournir (Cochez)

attestations établissant les conditions d'exemption à une date comprise entre le 1^{er} et le 30 septembre

A. Une preuve de la date de naissance et de la nationalité de l'élève (copie du livret de mariage ou de carte d'identité ou extrait de naissance ou carte SIS)	<input type="checkbox"/>
B. Attestation de l'école primaire fréquentée	<input type="checkbox"/>
C. Attestation de l'ONEm ou d'un organisme de paiement (CAPAC – syndicats) [H4]	<input type="checkbox"/>
D. Composition de ménage	<input type="checkbox"/>
E. Attestation du CPAS	<input type="checkbox"/>
F. Attestation du Service public fédéral Sécurité sociale, de l'AViQ (Wallonie) ou du service PHARE (Bruxelles)	<input type="checkbox"/>
G. Preuve des inscriptions pour les deux enfants plus âgés	<input type="checkbox"/>
H. Attestation officielle [H5] émanant de l'établissement de l'ESAHR	<input type="checkbox"/>
I. Attestation d'inscription en qualité d'élève régulier dans l'enseignement de plein exercice, secondaire ou supérieur, universitaire ou non, de promotion sociale, secondaire à horaire réduit (CEFA), organisé ou subventionné par la Communauté française ;	<input type="checkbox"/>
J. Attestation du FOREM [H3], d'ACTIRIS [H2] ou du VDAB ;	<input type="checkbox"/>
K. Attestation de l'Office national des pensions ;	<input type="checkbox"/>
L. Attestation de l'établissement d'enseignement secondaire [H6].	<input type="checkbox"/>

Les formulaires d'attestation **Hx** sont disponibles au secrétariat.

Cotisation à l'asbl « Soutien et promotion du Conservatoire » à payer au plus tard fin du 1^{er} trimestre : l'objectif social est d'aider notre établissement à faire face à de lourdes charges financières : locations de bâtiments, achats et entretien d'instruments, développement de projets pédagogiques, etc.

La cotisation est GRATUITE à partir du 4^e inscrit de la même famille et pour les élèves fréquentant uniquement les cours organisés par le Conservatoire dans les écoles d'Outre-Meuse, Tihange, Wanze, Couthuin, Marchin.

moins de 12 ans / né(e) après le 31.12.2005	122 €
<ul style="list-style-type: none"> réduction de 40 € pour les 2^e et 3^e inscrits de la même famille) réduction de 20 € pour une première inscription et né après le 31.12.2009 (les réductions ne sont pas cumulables). 	
né(e) entre le 15.10.1999 et le 31.12.2005 inclus	82 €
autre cas, né(e) avant le 15.10.1999	35 €

Sauf exception accordée par la direction, minerval et cotisation sont payables à l'inscription.

- **Élève libre** : la Direction peut accorder à un élève le statut d'élève libre, par exemple afin qu'il puisse se mettre en ordre pour un ou plusieurs cours obligatoires ou encore parce qu'il est en-dehors des délais d'inscription. Un élève libre se conformera à toutes les règles en vigueur pour tous les cours suivis (études et travaux à domicile, présences aux cours, évaluations, auditions, spectacles ..., respect du règlement d'ordre intérieur).

Comme le Conservatoire ne reçoit aucune subvention pour un élève libre, les coûts s'établissent comme suit : en fonction de l'âge, le minerval est intégralement dû, aucune exemption ne sera accordée, plus la cotisation, le tout majoré de 35 €.

Compte : **BE65 0882 3337 2796** communication : nom, prénom de l'élève Solde éventuel :

Pour la « preuve de la date de naissance et de la nationalité de l'élève (copie du livret de mariage ou de carte d'identité ou extrait de naissance ou carte SIS », vous pouvez scanner le document et nous l'adresser en pièce jointe à info@conservatoiredehuy.be. Vous pouvez aussi photocopier le document et nous l'adresser par la poste.